

Par SDÉ

Le 21 décembre 2022

Me Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
800, rue du Square-Victoria
41e étage, bureau 4125
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Simon Turmel
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 3563
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : turmel.simon@hydroquebec.com

OBJET : DEMANDE D'APPROBATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION DES
SOUSSIONS ET DE LEUR PONDÉRATION POUR LES APPELS
D'OFFRES DE 1 300 MW D'ÉNERGIE RENOUELABLE (A/O 2022-01)
ET DE 1 000 MW D'ÉNERGIE ÉOLIENNE (A/O 2022-02)
Votre dossier : R-4207-2022
Notre dossier : LTG07096 ST

Chère consœur,

Faisant suite à l'adoption du décret 1840-2022 du 14 décembre 2022 *Concernant le règlement abrogeant le Règlement sur un bloc de 1 000 mégawatts d'énergie éolienne et le Règlement sur un bloc de 1 300 mégawatts d'énergie renouvelable*, le Distributeur retire sa demande relativement au dossier mentionné en objet et demande à la Régie de procéder à sa fermeture.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) *Simon Turmel*

SIMON TURMEL, avocat

ST/